

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Commissariat à la Sécurité
Alimentaire (CSA)**

Projet de Mobilisation des Initiatives
en matière de Sécurité Alimentaire
au Mali (PROMISAM)



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

REGION DE SIKASSO
Cercle de Kolondièba
Commune rurale de Farako

PLAN DE SECURITE ALIMENTAIRE COMMUNE RURALE DE FARAKO

2006 - 2010

*Elaboré avec l'appui technique et financier de l'USAID-Mali
à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM*



Décembre 2005

Présentation de la Commune

1. Présentation géographique

La commune de Farako est située dans le cercle de Kolondiéba, Région de Sikasso. Farako, le chef lieu de la commune est à 42 km au Sud de Kolondiéba. La commune est composée de 13 villages : Farako, Digan, Kâh, Soronko, Néguépié, Fatou, Finiko, Foutiré, Tienko, Fangouan, N'Godiarala, Gourouko, Farafing.

La commune est limitée au Nord par la commune de Kolondiéba, au Sud par Fakola, à l'Est par Tousseguéla, et Kadiana et à l'Ouest par Manankoro.

2. Population :

La commune de Farako est composée environ de 22 064 habitants essentiellement de peuhls, bambara et sénoufo. La langue parlée est le bamanakan.

3. Activités :

L'activité est essentiellement agro – pastorale. Les produits sont les produits de l'agriculture : petit mil, sorgho, fonio. Puis les produits maraîchers, les produits de cueillette, les produits de pêches, de chasse.

4. Les produits de l'élevage :

Les bovins, ovins, caprins, ânes, la volaille sont les produits de l'élevage. Tous ces produits rentrent dans la consommation. Le surplus est destiné à la vente dans le marché de Kolondiéba Farako, Kadiana, Fakola, Digan pour payer les impôts et les produits de premières nécessités.

5 Les infrastructures :

La commune dispose de deux écoles publiques : farako, Gourouko. Chaque village possède une école communautaire et au moins un centre d'alphabétisation dirigée par la C.M.D.T.

Puits : Il existe un puits à grand diamètre et un forage dans chaque village. La commune possède des moulins à usage privé.

Santé : La commune a deux C.S.COM situés à Farako et à Gourouko.

6 Les associations :

Les associations sont : l'association des femmes, l'A.S.A.CO (Association de Santé Communautaire), l'association villageoise (A.V), l'association des parents d'élèves (A.P.E) et l'association des Chasseurs, le SY.C.O.V.

7 Les partenaires au développement :

Save the children intervient dans le cadre de l'éducation et du petit crédit.

La CMDT s'occupe de l'encadrement de la culture du coton et du maïs.

Helvetas /PAAD : intervient dans le cadre de la décentralisation.

Marché : La commune possède des marchés à Gourouko, Digan, Kah, Farako et Soronko.

Les pistes : La commune est traversée d'Ouest à l'Est par les Farako – Ouakoro et farafing – Digan.

8. potentialités :

La commune possède des mares et des plaines qu'on peut aménager, des matériaux de construction du bois de chauffe.

La commune possède également des ressources minières insoupçonnées dont du fer sur toute l'étendue de la commune.

9. Les problèmes :

Le problème fondamental de la commune est l'enclavement. Elle reste enclavée 6 mois sur 12.

Productions en 2005 – 2006

	(Ha) Superficie	Kg/Ha Rendement	Quantité/ht	Production totale
Maïs	1619	1 350	99,05kg	2 185 650
Petit mil	636	832	23,90 kg	529 152
Sorgho	1445	937	61,36 kg	1 353 965
Fonio	496	420	9,44 kg	208 320
Niébé	520	370	0,87 kg	19 240
Riz	516	984	23,01 kg	507 744
TOTAL	5232	4893	217,63	4 804 071

RESULTATS DU DIAGNOSTIC PAR PILIERS DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE DE FARAKO

Piliers	Potentialité / Atout	Contrainte / Problèmes	Solution proposée	Indicateur
1/ Disponibilité	Existence des terres non fertiles. Existence des bras valides. Existence d'une bonne pluviométrie. Existence de variétés locales de semences performantes.	Prédominance des superficies du coton sur les céréales. Insuffisance d'équipement agricole. Retard dans le paiement du coton. Faible taux d'adoption des techniques de la vulgarisation agricole	CCC (communication pour le changement de comportement) à l'endroit des producteurs par le C.E.C.D. Equiper les paysans. Paiement régulier du coton. Application des techniques de la vulgarisation agricole.	Nombre de CCC effectuée. Amélioration du rendement. Nombre de producteurs qui pratiquent les techniques de vulgarisation agricole.
2/ Accès	Existence des marchés hebdomadaires. Existence des produits de la cueillette.	Insuffisance des revenus des paysans. Difficultés d'accès aux marchés.	Organisation de la vente des produits de cueillette. Pratique des activités génératrices de revenus (A.G.R). Réhabilitation des pistes.	Nombre de foires organisées. Nombre d'AGR pratiquées.
3/ Utilisation	Pratique du maraîchage. Existence d'essences forestières utilisées dans l'alimentation. Existence de C.S.COM.	Insuffisance d'eau pour le maraîchage.	Sur creusement des puits maraîchers.	Nombre de puits maraîchers sur creusés.
4/ Stabilité	Existence de marché. Bonne production agricole	Non existence d'une banque de céréales. Mauvaise gestion de la production	Mise en place des banques de céréales. Sensibiliser la population sur les méfaits du bradage	Nombre de banques de céréales créées. Nombre de campagnes de sensibilisation

Objectif global : Assurer la sécurité alimentaire dans la commune de Farako.

Objectif Global par plier	Objectifs spécifiques	Résultats			Montants	Source			Période				
		Activités	Attendus	Indicateurs		Commune	Etat	Partenaire	1	2	3	4	5
Assurer la disponibilité des céréales dans la commune	Augmenter la production agricole dans la commune	Achat d'équipements agricoles pour tous paysans démunis des catégories C et D	200 paysans démunis sont équipés	Nombre de paysans équipés	45 000 000			45 000 000	x	x	x	x	x
		Formation des producteurs Sur les techniques de la vulgarisation agricole	Les producteurs sont formés	Nombre de producteurs formés	1 000 000			1 000 000	x	x	x	x	x
Diversifier les activités génératrices de revenu	Augmenter les revenus des producteurs	Surcreusement de 10 puits maraîchers	10 puits maraîchers sont surcreusés	Nombre de puits maraîchers surcreusés	1 000 000	200 000		800 000					
		Réalisation d'AGR (Maraîchage, petit élevage, aviculture),	Augmenter le revenu monétaire des femmes	Nombre de périmètres aménagés	5 000 000			5 000 000	x	x	x	x	x

Assurer la stabilité dans l'en provision à la nourriture	Permettre à toute la population de la Commune : d'avoir accès à la nourriture à tout moment.	Réalisation de 1 émissions la radio	16 émissions sont réalisées	Nombre d'émissions réalisées	300 000	200 000	-						
	90% des producteurs sont sensibilisés sur les méfaits de la vente abusive des céréales	Organisation de Causeries - débats	120 causeries-débats sont organisées	Nombre de causeries réalisées	300 000	150 000	-	150 000	-	-	-	-	-
	Rendre les céréales disponibles 12 mois sur 12	Construction et approvisionnement de Banque de céréales	Les céréales sont disponibles dans la commune	Une banque fonctionnelle à Kolosso	3 000 000	500 000	-	2 500 000	-	-	-	-	-
	organiser le marché céréalier	identifier et former les commerçants céréaliers		Nombre de commerçants identifiés et formés	1 000 000	500 000		500 000	-	-	-		
Total					56 600 000	1 550 000		54 950 000	-	-	-	-	-

Région de Sikasso

*_*_*_*

Cercle de Kolondiéba

*_*_*_*

Commune rurale de Farako

République du Mali
Un Peuple – Un But – Une Foi

Délibération N° 006 de la session ordinaire du 05 au 14 / 12 / 2005

Le conseil communal de Farako régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni du 05 au 14 / 12 / 2005 à la Mairie de Farako à partir de 9 heures précises. La durée de la session étant de dix (10) jours.

Ordres du jour de la session :

- 1) Adoption du budget primitif 2006
 - 2) Adoption du PDESC 2006 – 2010
 - 3) Adoption sur l'augmentation des primes du Secrétaire général et régisseurs et recettes
 - 4) Adoption du plan de sécurité alimentaire 2006 – 2010
- Nombre de conseillers en exercice : 17
 - Nombre de conseillers présents : 14
 - Nombre de conseillers représentés : 00
 - Nombre de conseillers absents : 03

Le quorum était atteint, le conseil communal a valablement délibéré sous la présidence de Monsieur Yaya Koné, Maire de la commune et le secrétaire était tenu par Monsieur Amidou Koné secrétaire général de la Mairie.

Le conseil communal après avoir délibéré :

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 93 – 008 du 11 février déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 95- 034 du 12 / 02 / 95, portant code des collectivités territoriales, modifiée par la loi n° 98 – 066 du 30 / 02 / 1998
- Vu la loi n° 96 – 050 du 16 / 10 / 96, portant principe de constitution et de gestion du domaines des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 044 du 07 / 07 / 2000 portant sur les ressources finales des communes.

DECIDE

Article 1 : est adapté le plan de sécurité alimentaire de la commune rurale de Farako.

Article 2 : la présente délibération sera publiée et communiquée partout ou besoin sera.

Ampliatiions

Préfet 1
Sous – Préfet.....1
Archives / Chrono.....1/3

Farako, le 14 décembre 2005

Le Secrétaire de séance
Amidou Koné

Le Président de séance
Yaya Koné

Liste de présence du conseil communal

Nom et Prénoms	Fonction	Village	Signatures
1. Yaya Koné	Maire	Farako	
2. Seydou Dembélé	1 ^{er} adjoint	Néguépié	
3. Danseni Diarra	2 ^e adjoint	Soronko	
4. Lassina Koné	3 ^e adjoint	Farafing	
5. Issa Traoré	Conseiller	Kah	
6. Foussomy koné	Conseiller	Finiko	
7. Noumoutié Sangaré	Conseiller	Gourouko	
8. Drissa koné	Conseiller	Foutiééré	
9. Fatoumata Fané	Conseiller	Farako	
10. Doulaye Koné	Conseiller	Farako	
11. Yacouba N Koné	Conseiller	Kah	
12. Souleymane T Koné	Conseiller	Farako	
13. Yacouba T Koné	Conseiller	Farako	
14. Souleymane Z. Koné	Conseiller	Digan	